

## Exemples de calcul de l'activité de vos formateurs en Équivalent Temps Plein (ETP)

Le nombre d'enseignants en ETP se calcule sur une base horaire de 35 heures hebdomadaire de travail (soit 151,67 heures par mois).

### Cas n°1

Un établissement enseignant uniquement la catégorie B dans le mois considéré pour le calcul, emploie 10 enseignants dont

- 6 formateurs salariés enseignant à temps plein
- 2 salariés enseignant à mi-temps
- un mandataire social enseignant environ 200 heures par mois
- l'exploitant lui-même enseignant à raison de 40 heures par mois.

Le calcul de l'activité des formateurs de cet établissement se fait ainsi :

- pour les 6 formateurs à temps plein :  $6 \times 1 \text{ ETP} = 6 \text{ ETP}$
- pour les 2 formateurs à mi-temps :  $2 \times 0,5 \text{ ETP} = 1 \text{ ETP}$
- pour le mandataire social :  $200 \text{ heures} / 151,67 \text{ heures} = 1,3186 \sim 1,3 \text{ ETP (*)}$
- pour l'exploitant :  $40 \text{ heures} / 151,67 \text{ heures} = 0,2637 \sim 0,3 \text{ ETP (*)}$

soit 8,6 ETP pour la catégorie B

Puisque l'établissement n'enseigne que la catégorie B, il conviendra de renseigner la valeur « 0 » pour l'activité des autres catégories.

**(\*) : Arrondir les calculs d'ETP à un seul chiffre après la virgule, en conservant le 1<sup>er</sup> chiffre après la virgule si le 2<sup>e</sup> chiffre est égal à 0, 1, 2, 3 et 4 et en prenant le chiffre supérieur si le 2<sup>e</sup> chiffre est égal à 5, 6, 7, 8 et 9.**

### Cas n° 2

Un établissement enseignant toutes les catégories, dans le mois considéré pour le calcul, emploie 14 enseignants dont

- 4 formateurs salariés enseignant à temps plein la catégorie B
- 2 formateurs salariés enseignant à mi-temps les catégories A1, A2 et A et à mi-temps la catégorie B
- 1 formateur salarié enseignant à temps plein les catégories A1, A2 et A
- 2 formateurs salariés enseignant à mi-temps la catégorie BE et à mi-temps la catégorie B
- 3 formateurs salariés enseignant à plein temps les catégories PL, isolées et articulées confondues
- un mandataire social enseignant environ 200 heures par mois la catégorie B
- l'exploitant lui-même enseignant à raison de 40 heures par mois les catégories C et D

Le calcul de l'activité des formateurs de cet établissement se fait ainsi :

pour la catégorie B :

- pour les 4 formateurs à temps plein :  $4 \times 1 \text{ ETP} = 4 \text{ ETP}$
- pour les 4 formateurs à mi-temps :  $4 \times 0,5 \text{ ETP} = 2 \text{ ETP}$
- pour le mandataire social :  $200 \text{ heures} / 151,67 \text{ heures} = 1,3186 \sim 1,3 \text{ ETP (*)}$

soit 7,3 ETP pour la catégorie B

pour les catégories A1, A2 et A :

- pour le formateur à temps plein :  $1 \times 1 \text{ ETP} = 1 \text{ ETP}$

- pour les 2 formateurs à mi-temps :  $2 \times 0,5 \text{ ETP} = 1 \text{ ETP}$   
soit 2 ETP pour les catégories A1, A2 et A

pour les catégories isolées C1, C, D1 et D

- pour les formateurs à temps plein :  $(3 \times 1 \text{ ETP}) / 2 = 1,5 \text{ ETP (**)}$
- pour l'exploitant :  $40 \text{ heures} / 151,67 \text{ heures} = 0,2637 \sim 0,3 \text{ ETP (*)}$

soit 1,8 ETP pour les catégories isolées C1, C, D1 et D

pour les catégories articulées C1E, CE, D1E et DE

- pour les formateurs à temps plein :  $(3 \times 1 \text{ ETP}) / 2 = 1,5 \text{ ETP (**)}$

soit 1,5 ETP pour les catégories C1E, CE, D1E et DE

pour la catégorie BE

- pour les 2 formateurs à mi-temps :  $2 \times 0,5 \text{ ETP} = 1 \text{ ETP}$   
soit 1 ETP pour la catégorie BE

**(\*\*): Les valeurs des formateurs à temps plein sont divisées par 2 car le groupe lourd est séparé entre catégories isolées et articulées.**